

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT ET LE VINGT-SIX OCTOBRE
A QUATORZE HEURES

A LA REQUETE DU :

Syndicat CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL « CGT » dont le siège social est situé 263, rue de Paris (93100) MONTREUIL, représenté par la CGT des Territoriaux AUBAGNE, située 180, chemin de la Vallée (13400) AUBAGNE.

LEQUEL NOUS A PREALABLEMENT EXPOSE :

« Dans le cadre des élections professionnelles qui auront lieu le 6 décembre 2018, trois syndicats (CFTC, FSU, CGT) avaient jusqu'au 25 octobre 2018 à 17 heures, pour déposer les listes de leurs candidats.

Le soir même, la directrice des ressources humaines, Madame ESCOFFIER, nous a téléphoné pour nous informer que les listes des candidats de ces trois syndicats comportaient des irrégularités. Ainsi, la direction avait décidé d'accorder, à l'ensemble des organisations syndicales une journée supplémentaire aux fins de rectifier les erreurs commises.

Pour nous prémunir de toute fraude, nous vous requérons à l'effet de procéder à toutes constatations matérielles utiles, quant à la teneur des listes des candidats, et du tout, en dresser procès-verbal de constat et ce pour la sauvegarde de nos droits ».

C'est pourquoi, déférant à cette réquisition,

Nous, Justine BLOYET, Clerc habilitée aux constats de la SELARL BAGNOL - SCHINETTI, société titulaire d'un office d'Huissier de Justice sis à (13400) AUBAGNE, Zone Industrielle des Paluds, 255 Avenue de Jouques, soussignés,

Nous sommes transportés ce jour dans les locaux de l'Espace Ambroise Croizat, situés 385, avenue Marcel Pagnol (13400) AUBAGNE.

Là étant, en présence de Monsieur NOYGUES Thierry, secrétaire général du Syndicat des cadres CGT, de Monsieur BORGHESANI Luc, délégué de liste titulaire, nous avons procédé aux constatations suivantes :

Sur place, nous avons rencontré Madame ESCOFFIER Chantal, directrice des ressources humaines au sein de la Mairie d'AUBAGNE et Madame POZZO-FABRE Dorine, directrice adjointe des ressources humaines de la Mairie d'AUBAGNE, à qui nous avons décliné nos nom, prénoms, qualité et fait connaître l'objet de notre mission.

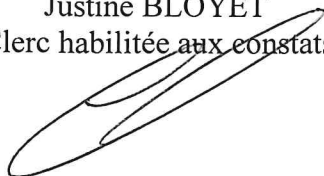
Nous leur avons demandé de nous communiquer les listes des candidats de chaque syndicat afin de relever le nom de chacun d'entre eux et de photographier lesdites listes. Nos interlocutrices ont refusé de déférer à notre demande et nous ont déclaré : « *Il s'agit de documents préparatoires qui seront publiés au plus tard demain soir, soit le 27 octobre 2018, et les organisations syndicales seront informées par mails dès la publication* ».

En foi de quoi, nous avons fait et dressé le présent PROCES-VERBAL DE CONSTAT.

Pour servir et valoir ce que de droit.

DONT ACTE

Justine BLOYET
Clerc habilitée aux constats



Maître Jérémy SCHINETTI
Huissier de Justice

